

— Le Conseil municipal de Lyon, dans séance du 13 janvier, a délégué à une commission choisie dans son sein, le soin d'examiner la question des chemins de fer. Cette commission se compose de MM. Barrillon, Bodin, Chinard, Dolbeau, Durand, Falcomet, Guerre, Mermet, Pons et de Vauxonne.

— Un local a, dit-on, été accordé dans le Palais-des-Arts pour le placement du cabinet de curiosités lyonnaises, recueillies par M. S.-L. Rosaz. Quarante-cinq ans de recherches ont complété, à grands frais, cette collection précieuse qui remonte à 1789, et représente, par les monuments, l'histoire la plus véridique, la plus incontestable de notre cité.

— M. le Maire vient de faire d'honorables acquisitions pour notre musée ; ce sont :

- 1^o La *Prédication à san Miniato*, de M. Aug. Flandrin ;
- 2^o Un *Intérieur d'écurie*, par M. A. Dubuisson ;
- 3^o La *Pensée du ciel* et une *Étude de moine*, par M. Guichard ;
- 4^o *Adam et Eve chassés du paradis*, paysage de M. Cinier Ponthus, qui lui a valu le second prix au dernier concours pour Rome. Tous ces tableaux ont été remarqués à notre exposition, et c'est de la part de notre premier magistrat un acte de justice et une preuve de bon goût tout à la fois.

— M. Dattas, avocat du barreau de Lyon, a été promu à la chaire de droit commercial, en remplacement de M. Ozanam.

